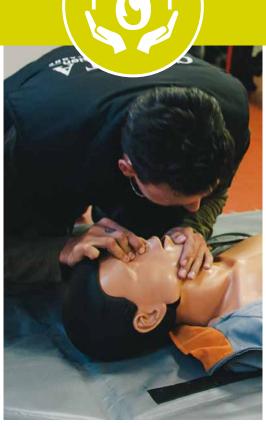
nos formations aux métiers du secteur

# Prévention Sécurité









Sites industriels, centres d'affaires, établissements publics, hôpitaux, salles de spectacle, centres commerciaux, sites sensibles ont en commun des besoins en "protection des biens et des personnes", "sécurité incendie" et "prévention des risques professionnels" pour **protéger**, **prévenir**, **sécuriser**, **intervenir**, **secourir**. Pour chacune de ces missions au cadre réglementaire très strict, le Greta propose des formations adaptées.





Des centres et des formations agréés par la branche professionnelle (CPNEFP/ ADEF), par les services de l'État (SDIS), par le réseau national de prévention (INRS).



Le Greta est labellisé Qualicert SGS





Des équipes pédagogiques spécialisées et agréées. Des pédagogies actives, au plus près des situations professionnelles.

# Protection des biens et des personnes







Ce secteur très règlementé nécessite des qualités et aptitudes spécifiques : discrétion, respect de la confidentialité, maîtrise de soi, résistance physique et une connaissance parfaite des bases du secourisme et des équipements de sécurité

Exercer un métier dans ce domaine ne s'improvise pas. La formation est obligatoire et doit être reconnue par l'État. Les conditions d'entrée en formation et d'obtention de la carte professionnelle sont rigoureuses et nécessitent l'expertise de l'organisme de formation.

# La carte professionnelle

Le Greta est certifié Qualicert SGS.

Elle est délivrée par le CNAPS\* et doit être renouvelée tous les 5 ans. Elle est obligatoire pour pouvoir exercer un emploi dans le domaine de la protection des biens et des personnes, en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure. Pour obtenir la carte professionnelle, il faut une **certification reconnue par le Ministère de l'Intérieur** dispensée par un organisme habilité.

Le Greta est habilité à dispenser des formations vous permettant d'obtenir la carte professionnelle.

Un Parcours séquencé et piloté par le Greta, jusqu'à l'obtention de la carte professionnelle

### avant l'entrée en formation

Nous vérifions les prérequis et délivrons une "attestation de pré-inscription" Nous accompagnons le stagiaire dans sa demande d'autorisation préalable d'entrée en formation auprès du CNAPS

Formation au CQP APS

### à l'issue de la formation

obtention du CQP APS Le CNAPS délivre la carte professionnelle d'agent de sécurité privée.











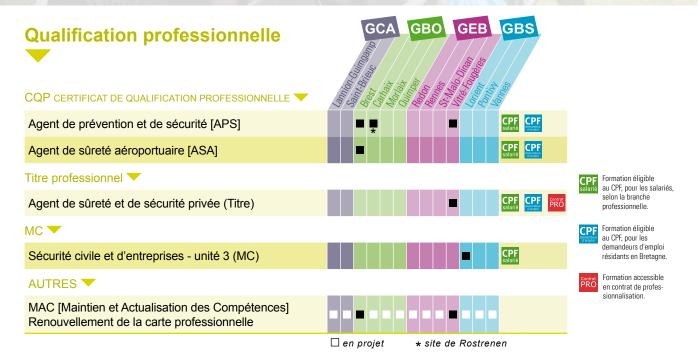




<sup>\*</sup>Qu'est-ce que le CNAPS ? Le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Intérieur. Il est chargé de l'agrément, du contrôle et du conseil des professions de sécurité privées.



La sécurité des festivaliers assurée aux "vieilles charrues" à Carhaix



# TÉMOIGNAGE Sabrina, ancienne stagiaire

"J'ai passé mes qualifications d'agent de sécurité et SSIAP1 au GRETA. Suite à l'obtention de celles-ci, j'ai pu travailler dans divers secteurs et cadres : concerts, festivals (Vieilles Charrues...), Euro 2016, conférences, théâtres, discothèques... et préfecture d'Ille et Vilaine.

J'ai la chance de toujours être en poste, de découvrir de nombreux sites et d'assumer maintenant quelques responsabilités. J'effectue également les recyclages SSIAP1 et SST au GRETA. Grâce à ces diplômes et ces formations professionnelles, je m'épanouis dans ce métier qui me plaît énormément."

# le CQP APS > Agent de prévention et de sécurité Un véritable tremplin vers l'emploi

un certificat reconnu par le Ministère de l'Intérieur

Cette formation prépare à un métier à fort taux d'insertion. Les candidats y apprécient les aspects techniques et relationnels. Elle est proposée dans les agences de Brest et Vitré qui bénéficient du certificat "SGS Qualicert".

### Le saviez-vous?

Pour exercer la profession d'Agent de prévention et de sécurité, il faut :

- détenir une certification reconnue (comme le CQP APS),
- obtenir une carte professionnelle délivrée par le CNAPS (conseil national des activités privées de sécurité).

RÉSEAU DES GRETA DE BRETAGNE 4

# Sécurité incendie







Les établissements et espaces publics ou privés ont l'obligation de prévenir tout risque incendie, d'intervenir en cas de sinistre, de gérer l'évacuation et de préparer l'arrivée des secours. Sang froid, calme, efficacité, rigueur, réactivité sont des qualités requises.

Doté d'une bonne condition physique, l'agent de sécurité incendie doit être capable d'identifier et d'analyser les situations d'urgence. Il doit faire preuve de réactivité et d'efficacité dans les situations de risques incendie grâce à sa connaissance des outils de diagnostic, sa maîtrise des matériels et un comportement professionnel face au danger.

# Une entrée en formation réglementée

Les exigences pour accéder à une formation SSIAP en vue d'exercer l'emploi d'agent de service de sécurité incendie :

- Être titulaire de l'une des attestations suivantes : PSC1 de moins de 2 ans | SST PSE 1 en cours de validité.
- Satisfaire à une évaluation réalisée par le centre de formation.
- Être apte physiquement (certificat médical de moins de 3 mois).

# Rappel

Article R. 4227-28 du Code du travail (Responsabilité employeur) Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V) « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »

# Modules de formation



SSIAP1 [Agent de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]

SSIAP2 [Chef d'équipe de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]

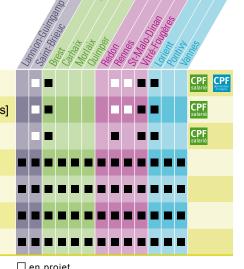
SSIAP3 [Chef de Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes]

Sensibilisation à la manipulation des extincteurs [SME]\*

Équipier de première intervention [EPI]\*

Équipier de seconde intervention [ESI]\*

Formations sur mesure: exercices d'évacuation, serre-file...\*



☐ en projet

RÉSEAU DES GRETA DE BRETAGNE.

<sup>\*</sup>formations intra-entreprise

# Prévention des risques professionnels







Prévenir les risques et l'usure professionnelle, améliorer les conditions de travail sont des conditions nécessaires pour assurer la pérennité de toute entreprise. Dynamiser la prévention est un enjeu et une obligation pour tous les acteurs dans l'entreprise : limiter les coûts humains, financiers et organisationnels des accidents du travail, des maladies professionnelles, de la pénibilité et de l'inconfort.

Employeurs, salariés, représentants du personnel, chargés de prévention, dans l'entreprise, chacun à son niveau participe à la prévention des risques professionnels.

# Une démarche globale

Nous vous accompagnons dans votre démarche globale de prévention et de santé au travail, de l'évaluation des risques professionnels (EvRp) à l'élaboration du document unique (DU).

**Conseils et formations sur les risques émergents** : prévention des troubles musculo squelettiques (TMS), des risques psycho-sociaux (RPS).

**Formations et délivrance de certificats** : travail en hauteur (échafaudages), habilitations électriques, secourisme au travail, PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) 2S pour le secteur sanitaire et social et le PRAP IBC pour le secteur de l'industrie du bâtiment et du commerce, APS ASD (Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile)...

Nous disposons des habilitations nécessaires et mettons notre expertise à votre service pour vous accompagner et vous former.



Prévenir les risques et les fatigues liés au travail sur écran peut être une compétence intégrée aux formations PRAP.



Certains travaux combinent des risques de différentes natures : risque de chute, posture pénible, manutention. Nos formations intègrent la complexité et la réalité des situations de travail.



Supprimer les situations dangereuses grâce à une bonne conception des outils (panneaux de protection, commande numérique...) permet de travailler en confort et en sécurité.

# Devenez un véritable acteur de prévention!

Nos formations permettent d'acquérir les compétences en prévention pour que chacun soit en capacité d'assurer sa propre sécurité et celle des personnes de son entourage.

Les formations aux **certificats INRS** sont proposées par toutes les agences du réseau Greta de Bretagne.

### CERTIFICATS INRS

APS ASD [Acteur Prévention Secours Aide et Soins à Domicile]

EVRP [Évaluation des risques Professionnels]

PRAP IBC [Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans les secteurs de l'Industrie, du Bâtiment et du Commerce]

PRAP 2S [Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans les secteurs Sanitaire et social et d'aide à la personne]

PSC1 [Prévention et Secours Civiques de niveau I]

SST [Sauveteur Secouriste du Travail]

MAC SST [Maintien et Actualisation des Compétences]

# MODULES RÉGLEMENTAIRES >

Habilitation électrique (basse tension - NFC 18-510) Formation initiale et recyclage, à destination de personnel électricien

Travaux en hauteur

ou non électricien

Formation des membres de CHSCT\*

# FORMATIONS SUR-MESURE

Évaluation des risques professionnels et document unique\*

Prévention des TMS et mal de dos\*

Risques et fatigues liés au travail sur écran\*

# CPF Salarid CPF S

GBO\

GEB

GBS



# Rappel des obligations légales des établissements recevant du public

**Article L4121-1** L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

1° Des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail :

- 2° Des actions d'information et de formation ;
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.



Formation à l'habilitation électrique sur panneau pédagogique. Le risque électrique nécessite des protections et des procédures très spécifiques.



La prévention à l'hôpital préserve la santé des soignants et améliore la qualité du soin grâce à des outils de mobilisation (verticalisateur, lève-malade, drap de glisse...).



regine.molins@ac-rennes.fr

Nous vous accompagnons dans l'analyse des compétences

et l'identification de vos besoins de formations

> définition de poste,

recrutement, diagnostic

professionnel, mobilité interne,



# Contacts

Agence de Saint-Brieuc
Antoine LE NY
Conseiller en formation continue
T 02 96 61 48 54
greta.cotesarmor@ac-rennes.fr

Greta de Bretagne
Occidentale

Greta des Côtes d'Armor

Agence de Brest
Isabelle LOUSSOUARN
Conseillère en formation continue
T 02 98 80 41 51
greta.agbrest@ac-rennes.fr



# Nos caractéristiques certifiées SGS

Des formateurs et vacataires à jour de leurs qualifications pour les actions de formation Une maîtrise des sous-traitants.

Une mise en oeuvre de moyens et supports pédagogiques adaptés aux formations.

Une évaluation des connaissances acquises par les stagiaires.

Une traçabilité du stagiaire en cours et après la formation.







